Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20261103-DELIB2026_79-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 3 novembre 2026

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 15
DE PRESENTS : 12
DE VOTANTS : 14

L'an deux mille vingt-six le trois novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2026

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Madame Béatrice PHILIPPE - Monsieur SAMZUN Stéphane - Monsieur Guillaume DANIC – Monsieur Axel SAMZUN - Madame Myriam BROSSIER - Madame Michèle TOURNAY - Monsieur Renaud GODEFROY - Monsieur Thomas BRON - Monsieur Julien MATSIS - Ninon EMERAUD - Monsieur Daniel GURIEC.
Absents excusés ayant donné procuration :
Madame Andrée LOREAL à Madame Annaïck HUCHET.
Monsieur Jean-Pierre PILLIARD à Monsieur Daniel GURIEC.
Absent excusé : Monsieur Bernard PORTUGAL.

Madame Myriam BROSSIER a été désignée secrétaire de séance.

DELIB2026-79
OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN – CDG56

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Territoriale,
CONSIDERANT que le Centre de Gestion du MORBIHAN propose aux collectivités territoriales de son ressort un ensemble de prestations de services et de missions d'accompagnement,
CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de BANGOR de bénéficier de l'expertise du Centre de Gestion du MORBIHAN pour assurer diverses missions,
CONSIDERANT que les modalités d'intervention, les conditions financières et les obligations respectives sont définies dans les conventions proposées par le Centre de Gestion du MORBIHAN,

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600099-20261103-DELIB2026_79-DE

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'approuver les termes des conventions d'utilisation des prestations proposées par le Centre de Gestion du MORBIHAN et d'autoriser la signature pour les conventions suivantes :

- Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive
- Convention d'adhésion au bloc de compétences Ressources Humaines du CDG56
- Convention pour une mission d'archivage
- Convention de moyens d'accès aux services facultatifs proposés par le CDG56
- Convention pour la réalisation de la prestation paye
- Convention pour un accompagnement RH
- Convention de mise à disposition de personnel du service intérim
- Convention pour le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE)
- Convention pour l'adhésion pluriannuelle 2027-2032 au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes des conventions d'accompagnement proposées par le Centre de Gestion du MORBIHAN
- D'autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents subséquents nécessaires à leurs exécutions.
- Que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Fait et délibéré à Bangor
Le 3 novembre 2026
Le Maire
Annaïck HUCHET

